

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 27 octobre 2020
à 15 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture
CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Ouverture de la séance

- 10.02** Ordre du jour
CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 octobre 2020

- 10.03** Questions
CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Période de questions du public

- 10.04** Questions
CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil

40 – Réglementation

- 40.01** Urbanisme - Autre sujet
CA *Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1208309009*

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour une demande d'usage conditionnel visant le 2017, rue Saint-André

District(s) : Saint-Jacques

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement
CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1207135013

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de permettre la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, jusqu'au 14 mars 2021

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination
CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1202818002

Approuver la nomination de Mme Stéphanie Turcotte à titre de Directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité (emploi 105050) au sein de la Direction de l'aménagement urbain et mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 27 octobre 2020.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance
CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

Levée de la séance



Dossier # : 1208309009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour une demande d'usage conditionnel visant le 2017, rue Saint-André

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour une demande d'usage conditionnel visant le 2017, rue Saint-André [dossier 1204869007].

Signé par Marc LABELLE **Le** 2020-10-21 15:09

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1208309009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour une demande d'usage conditionnel visant le 2017, rue Saint-André

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque celui-ci doit statuer sur une demande d'usage conditionnel. Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008, ensuite modifié par les arrêtés ministériels 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020. Certaines des règles de l'arrêté ministériel 2020-049 s'appliquent à la procédure d'une demande d'un usage conditionnel.

À cet égard, l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 240440 adoptée le 13 octobre 2020 - *Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour deux demandes de dérogation mineure et quatre demandes d'usage conditionnel*

Résolution CA20 240376 adoptée le 8 septembre 2020 - *Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour 5 demandes de dérogation mineure*

Résolution CA20 240253 adoptée le 23 juin 2020 - *Remplacer la possibilité pour toute*

personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour une demande de dérogations mineures et une demande d'usage conditionnel pour un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest

Résolution CA20 240228 adoptée le 9 juin 2020 - *Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour deux demandes de dérogation mineure et deux demandes d'usage conditionnel*

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 et tenir une consultation écrite en remplacement des procédures prévues à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à la demande d'usage conditionnel suivante :

- dossier #1204869007, pour le bâtiment situé au 2017, rue Saint-André, autoriser l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », et ce, conformément au paragraphe 3^o de l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282).

JUSTIFICATION

Afin de permettre l'avancement de ce projet, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prescrite par l'arrêté ministériel 2020-049.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La procédure de remplacement est mise en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fiche d'informations présentant la demande sera mises en ligne au bénéfice des citoyens souhaitant participer à la consultation écrite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption d'une résolution au CA extraordinaire du 27 octobre 2020 afin de remplacer la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite sur 15 jours
 - Publication d'un avis public le vendredi 23 octobre 2020
 - Consultation écrite d'une durée de 15 jours, du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 inclusivement

- Accès à une fiche en ligne présentant le dossier à compter du vendredi 23 octobre 2020
- Affichage sur le site à compter du vendredi 23 octobre
- Tenue de la séance du CA statuant sur la demande d'usage conditionnel le mardi 10 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katerine ROWAN, Ville-Marie

Lecture :

Katerine ROWAN, 21 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GAGNON
Agent de recherche

Tél : 514 868-3546
Télécop. : 514 872-3567

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-21

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :



Dossier # : 1207135013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de permettre la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, jusqu'au 14 mars 2021

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C- 4.1, o. XXX, afin de permettre la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, jusqu'au 14 mars 2021.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2020-10-23 09:34

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207135013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de permettre la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, jusqu'au 14 mars 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté à sa séance extraordinaire du 21 mai 2020 diverses ordonnances, dont l'une afin de permettre la fermeture aux véhicules de la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du 14 mai au 2 octobre 2020. Lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2020, le conseil d'arrondissement a modifié notamment cette ordonnance de fermeture de rue, afin de la prolonger jusqu'au 15 octobre 2020.

Cette fermeture de rue avait été effectuée dans l'optique d'une collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles, et l'arrondissement de Ville-Marie visait le développement du Quartier des spectacles comme milieu urbain de qualité. La mise en valeur de ce secteur passait, entre autres, par une programmation d'activités principalement culturelles, ludiques et gratuites, réalisées à l'extérieur dans les lieux publics municipaux. De plus, et en étroite collaboration avec le Bureau des festivals, l'arrondissement de Ville-Marie appuie l'émergence de nouveaux événements et le développement d'une programmation d'activités culturelles extérieures.

Dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 et des impacts sur les activités commerciales de l'arrondissement de Ville-Marie, il y aurait une volonté que la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, soit piétonne jusqu'au 14 mars 2021. Des ordonnances permettant la tenue de divers événements pourront être édictées au besoin, et conséquemment, des événements pourront, s'il y a lieu, être tenus en conformité avec les règles mises en place par le gouvernement du Québec dans le cadre de la crise sanitaire, et selon l'évolution de la situation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 240378 / GDD numérop 1203200008 - Modifier la résolution CA20 240194 afin de prolonger la piétonnisation de la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, et ce, jusqu'au

15 octobre 2020, et édicter des ordonnances modifiant les ordonnances B-3, o. 624, C-4.1, o. 276 , P-1, o. 577 et P-12.2, o. 164

Résolution CA20 240194 / GDD numérop 1203200008 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du 14 mai au 9 septembre 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'adoption d'une résolution afin d'édicter une ordonnance pour la fermeture de la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du 28 octobre 2020 à 7 h, jusqu'au 14 mars 2021 à 8 h.

JUSTIFICATION

Cette ordonnance permettra la piétonisation de la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du 28 octobre 2020 à 7 h, jusqu'au 14 mars 2021 à 8 h. Elle contribuera certainement à mettre ce secteur en valeur et à favoriser sa vitalité commerciale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures de distanciations sociales nécessaires dans les lieux publics devront être respectées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Édicter de l'ordonnance au conseil d'arrondissement du 27 octobre 2020;
- 2) Entrée en vigueur de l'ordonnance par la publication d'un avis public en ce sens dans Le Journal de Montréal le 28 octobre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1.) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ramy MIKATI, Ville-Marie
Daniel Hieu DOAN, Ville-Marie

Lecture :

Ramy MIKATI, 23 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katerine ROWAN
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514-872-2624
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-22

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens des
communications du greffe et des services
administratifs

Tél : 514 872-7313
Télécop. :

Dossier # : 1207135013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de permettre la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, jusqu'au 14 mars 2021



[Ordonnance C-4.1, o. XXX Fermeture Sainte-Catherine Ouest.doc](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katerine ROWAN
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514-872-2624
Télécop. :

C-4.1, o. xxx Ordonnance relative à la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance extraordinaire du 27 octobre 2020, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La circulation de tout véhicule routier est interdite sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du 28 octobre 2020 à 7 h au 14 mars 2021 à 8 h.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1207135013) a été affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie, publié dans Le Journal de Montréal le 28 octobre 2020, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.



Dossier # : 1202818002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Stéphanie Turcotte à titre de Directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité (emploi 105050) au sein de la Direction de l'aménagement urbain et mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 27 octobre 2020.

Il est recommandé,

d'approuver la nomination de Mme Stéphanie Turcotte à titre de Directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité (emploi 105050) au sein de la Direction de l'aménagement urbain et mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 27 octobre 2020.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2020-10-20 13:41

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202818002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Stéphanie Turcotte à titre de Directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité (emploi 105050) au sein de la Direction de l'aménagement urbain et mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 27 octobre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu du départ de M. Sylvain Villeneuve relativement à sa nomination comme directeur d'arrondissement du Sud-Ouest, le poste de directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'arrondissement est devenu vacant le 21 septembre 2020.

Un processus formel de dotation avec appel de candidatures a été lancé et administré par le Service des ressources humaines. L'affichage de poste a été publié du 1er au 14 septembre 2020 et le processus d'évaluation s'est terminé le 19 octobre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver la nomination de madame Stéphanie Turcotte, matricule 731327000 au poste 29358 de directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité (105050) de l'arrondissement de Ville-Marie. L'entrée en fonction de madame Turcotte est prévue pour le 27 octobre suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement .

JUSTIFICATION

Au terme du processus d'évaluation, le comité d'évaluation recommande la nomination de madame Stéphanie Turcotte. Madame Turcotte possède plus de 20 années d'expérience en urbanisme. En effet, elle a occupé le poste de chef de division permis et inspections à l'arrondissement depuis 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste de directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité (105050) détient la classe salariale FM 11 (128 731\$ - 160 917\$ - 193 101\$). Compte tenu de l'article 9.3.2 b) du document des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, madame Turcotte bénéficiera d'une augmentation équivalant à neuf pour cent (9 %) de son salaire, sans excéder le maximum mérite prévu à la nouvelle échelle salariale.

De plus, à titre de cadre de direction à la Ville de Montréal, madame Turcotte bénéficiera d'une allocation pour l'utilisation de son automobile dans le cadre de ses fonctions et d'un budget pour ses dépenses de fonction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-20

Chantal LARIVIÈRE
Secrétaire ressources humaines

Tél : 514-868-8722
Télécop. : 514-868-3548

Marion ANGELY
Chef de division ressources humaines

Tél : 514.872.4814
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens des
communications du greffe et des services
administratifs

Tél : 514 872-7313
Approuvé le : 2020-10-20

Dossier # : 1202818002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources humaines
Objet :	Approuver la nomination de Mme Stéphanie Turcotte à titre de Directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité (emploi 105050) au sein de la Direction de l'aménagement urbain et mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 27 octobre 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Mme Stéphanie Turcotte occupera le poste numéro 29358 - DIR.AM.URB.SERV.ENT. V-M. (référence budgétaire 223252). Ce poste dispose d'un budget suffisant pour couvrir le nouveau salaire de Mme Turcotte. Aucun ajustement au budget n'est donc nécessaire.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samba Oumar ALI
Chef de division par intérim

Tél : 438 978-4975

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-20

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens des communications du greffe et des services administratifs

Tél : 514 872-7313

Division : Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs